

Le 20e arrondissement expérimente des tarifs réduits pour le stationnement en sous-sol

La Ville de Paris et la Mairie du 20e arrondissement s'associent à quatre bailleurs sociaux pour expérimenter une baisse de tarif pour les résidents sur 1.000 places de stationnement en sous-sol. Objectif : rendre plus attractif le stationnement en souterrain et permettre une meilleure rotation du stationnement en surface.

A Paris, sur les 142.000 places de stationnement en voirie, 80.000 sont occupées par des voitures qui ne sont pas utilisées la semaine. Ce phénomène de « voiture ventouse » rend plus difficile le stationnement de surface. En parallèle, 519.000 places de stationnement situées dans les sous-sols des immeubles parisiens sont sous utilisées.

Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge des transports, Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, Frédérique Calandra, Maire du 20e arrondissement et Jacques Baudrier, Conseiller de Paris délégué à l'Architecture et aux Grands Projets de Renouvellement Urbain, ont décidé de lancer une initiative pilote pour rendre plus attractif le stationnement en souterrain et permettre une meilleure rotation du stationnement en surface.

La Mairie du 20e et la Ville de Paris s'associent à quatre bailleurs – SIEM, Elogie, Habitat et RIVP – pour expérimenter une baisse de tarif de 15% sur 1.000 places de stationnement pour résidents, réparties dans 35 parkings en sous-sol de bâtiments du 20e arrondissement. Dans certains de ces parkings, les automobilistes paieront par exemple un tarif très avantageux de 60€ par mois. Ces places, réservées habituellement aux résidents du parc social mais non utilisées, sont ouvertes à tous les Parisiens.

Une étude sera réalisée pour évaluer l'impact de cette mesure, et envisager son extension à d'autres arrondissements volontaires.